

**Extrait du registre
aux délibérations du conseil communal
de la commune de Bettembourg**



Séance publique du 7 octobre 2022

Date de l'annonce publique: 29 septembre 2022

Date de la convocation des conseillers: 29 septembre 2022

Présents: Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre ; Madame Josée LORSCHÉ, échevine ; Messieurs Jean Marie JANS et Gusty GRAAS, échevins ; Messieurs Roby BIWER et Guy FRANTZEN, conseillers ; Madame Sylvie JANSA, conseillère ; Messieurs Jeff GROSS, Alain GILLET, Patrick HUTMACHER, Marco ESTANQUEIRO, Patrick KOHN, Patrick ZECHES, Christophe ANTHON et Michel WARINGO conseillers ; Monsieur Damien NEY, secrétaire.

Excusé:

Point de l'ordre du jour N° 3.3.

Objet FIXATION DES OBJECTIFS DES INDICATEURS CLÉS (KPI'S) DANS LE CADRE DU PACTE CLIMAT 2.0

Le conseil communal,

Où les explications de Madame Josée Lorsché, échevine, au sujet de notre engagement dans la cadre du « Pacte Climat » destiné à promouvoir les initiatives communales visant à lutter contre le changement climatique;

Vu la loi du 25 juin 2021 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat ;

Revu sa délibération du 8 octobre 2021 approuvant la convention conclue le 16 avril 2021 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le groupement d'intérêt économique My Energy et l'Administration communale de Bettembourg, concernant la lutte contre le changement climatique ;

Considérant que les communes sont des partenaires essentiels de l'Etat dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, la transition énergétique et la protection des ressources naturelles ;

Considérant qu'afin de protéger l'environnement humain et naturel, il y a lieu de soutenir les mesures en vue de la réduction de la consommation d'énergie et des émissions nocives liées à l'utilisation d'énergie ;

Considérant que dans le cadre du pacte climat 2.0 il y a lieu de fixer les objectifs des indicateurs clés (KPI's) ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée ;

Après délibération,

décide à l'unanimité des voix

de fixer les objectifs des indicateurs clés KPI's dans le cadre du pacte climat 2.0 comme suit :

- **Mesure 1.2.3 – Planification de l'adaptation climatique :**
L'objectif de l'indicateur de la consommation d'eau sur le territoire communal par habitant et par jour est fixé à être inférieur ou égal à 100 litres d'eau.
- **Mesure 2.2.1 - Énergies renouvelables chaleur :**
L'objectif de l'indicateur de la consommation de chaleur renouvelable des bâtiments communaux par rapport à la consommation de chaleur totale des bâtiments communaux est fixé à 75%.
- **Mesure 2.2.3 - Efficacité énergétique pour la chaleur :**

L'objectif de l'indicateur de la consommation de chaleur totale des bâtiments communaux par rapport à la surface de référence énergétique des bâtiments communaux est fixé à une réduction de 35% par rapport à l'année de référence.

- **Mesure 2.2.4 - Efficacité énergétique pour l'électricité :**
L'objectif de l'indicateur de la consommation électrique totale des bâtiments communaux par rapport à la surface de référence énergétique des bâtiments communaux est fixé à une réduction de 5% par rapport à l'année de référence.
- **Mesure 3.2.1 – Production d'électricité :**
L'objectif de l'indicateur de la puissance installée photovoltaïque par rapport au potentiel de la commune est fixé à 30,4% jusqu'en 2030.
- **Mesure 4.1.2 – Véhicules communaux :**
L'objectif de l'indicateur de la part électrique du parc des véhicules communaux est fixé à 49% jusqu'en 2030.
- **Mesure 5.2.2 – Suivi des résultats et planification annuelle :**
L'objectif de l'indicateur de l'évolution de la réalisation du Pacte Climat est fixé à une amélioration annuelle de 1,5% par rapport au premier audit d'évaluation du Pacte Climat 2.0.
- **Mesure 6.5.1 – Service de conseil en énergie, mobilité, écologie, climat, ressources, bruit :**
Le nombre de conseils en énergie est fixé à 10 conseils par 1.000 habitants et par an.

En séance à Bettembourg, date que dessus.
(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Bettembourg, le 7 octobre 2022

Damien NEY
Secrétaire Communal



Laurent ZEIMET
Bourgmestre